Déclaration liminaire FS-SSCT 12 novembre 2026

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT du département du Gard,

Cette séance est la dernière de la mandature. C'est pourquoi, en préambule, la FSU souhaite remercier Madame CHALABERT et Madame FORCINA pour leur disponibilité et leur écoute bienveillante. Nous les remercions aussi pour leur réactivité et leur gestion humaine des situations sur lesquelles nous les avons alertées.

Si nous devions faire un bilan de ces 4 ans, nous observerions qu'au cours de cette mandature, le nombre de fiches SST a augmenté significativement. Sans aucune exagération, nous pourrions parler d'explosion. En outre, nous pourrions nous interroger sur les effets de nos actions, de nos propositions. En effet, lorsque nous prenons le temps d'analyser ces fiches, il est questionnant de constater que les mêmes sujets sont toujours aussi récurrents : ambiances thermiques, conditions climatiques, EBEP, ... Finalement, rien n'a changé. Pire, la situation s'est dégradée dramatiquement. Nous regrettons, malgré tout le travail engagé, qu'aucune solution pérenne n'ait pu être apportée. Nous regrettons d'avoir été trop souvent dans la gestion des urgences plutôt que dans la construction de protocoles de prévention qui permettent une réelle amélioration des conditions de travail. Nous regrettons enfin le manque de GT de suivi des préconisations et de point de suivi des préconisations réguliers. Sauf erreur de notre part, il n'y a eu qu'un seul GT de suivi et il ne concernait même pas une visite effectuée au cours de cette mandature.

Pour la FSU, cette année d'élections professionnelles ne doit pas être une année quasi blanche en termes de prévention comme ce fut le cas il y a quatre ans.

Cette nouvelle année scolaire a démarré sur les chapeaux de roue en terme de santé, sécurité et conditions de travail : chaleur excessive, intempéries avec inondations, manque de personnel...

C'est pourquoi, la FSU soutient les mobilisations des lycéens et des lycéennes qui ne font que reprendre les demandes que nous ne cessons de porter depuis de trop nombreuses années. A savoir : des personnels en nombre suffisant afin que les conditions d'enseignement et d'apprentissage soient correctes, un bâti scolaire décent et adapté aux conditions climatiques.

Après la diminution drastique du Fonds Vert, des possibilités de prêts ont été annoncées pour aider les régions. Quid des collèges, des écoles ? Parce qu'en effet, la problématique du bâti scolaire ne se limite pas aux seuls lycées, mais concerne bien, malheureusement, l'ensemble des établissements scolaires qu'ils soient du 1er ou du 2nd degré.

C'est le cas notamment à école maternelle Le Coudoyer à Vauvert qui présente une problématique liée à l'amiante qui pourrait être aggravée par les récentes inondations.

Pour la FSU, il est urgent que les personnels et les usagers de cette école soient rassurés. Pour cela, les rapports d'expertise, le DTA ainsi que les mesures d'empoussièrement doivent être remis au plus vite. Il n'est pas acceptable que l'IEN se pose en défenseur de la nouvelle municipalité, vantant son implication

et rejetant les dysfonctionnements sur la municipalité antérieure. Nous avons été destinataires d'échanges particulièrement édifiants. Donc, l'IEN de la circonscription indique dans ses réponses qu'il a toute confiance en la nouvelle municipalité. Soit ! Mais cela ne remplace pas les rapports d'expertise, le DTA et les mesures d'empoussièrement.

M. le DASEN, la FSU vous demande de prendre en considération l'inquiétude légitime des personnels de cette école et de relayer leurs demandes auprès de la mairie.

Ce début d'année scolaire a donc été marqué par plusieurs épisodes de vigilance pluie/inondations météo orange ou rouge. En cas de vigilance rouge, la question ne se pose pas car les établissements sont fermés. Cependant lors des vigilances orange surtout lorsque les transports scolaires sont suspendus, nous avons pu constater que les modalités de communication des chefs de service envers les personnels ainsi que les consignes transmises quant à la conduite à tenir lors de ces événements semblent assez peu coordonnées.

Certains chefs communiquent leurs consignes rapidement aux personnels tandis que d'autres sont laissés plusieurs heures dans l'incertitude après l'annonce des consignes de la préfecture, voire doivent solliciter leur chef directement, ne voyant aucune information venir.

En ce qui concerne les consignes à proprement parler, elles vont de "Ne prenez pas de risque, nous accueillerons les élèves éventuels qui se présenteraient" à aucune consigne adressée aux personnels, qui se demandent donc quoi faire.

Nous nous interrogeons donc sur la prise en compte par les chefs de service des risques encourus par les personnels sur les trajets lorsque la préfecture recommande d'éviter les déplacements.

De plus, certains personnels peuvent être concernés par les fermetures d'établissement de leurs enfants et ont besoin de s'organiser.

Au chapitre des intempéries toujours, l'école élémentaire Romain Rolland à Alès en subit à chaque fois les conséquences. Et ce n'est pas faute d'avoir fait des fiches SST, des courriers à la mairie (copie à l'IEN). Alors que les directeurs successifs alertent depuis plusieurs années, rien n'a changé.

M. le DASEN, nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités compétentes afin de relayer les demandes des collègues pour que cette situation cesse au plus vite. Ce n'est malheureusement pas la première fois que nous pointons des difficultés rencontrées avec la ville d'Alès.

Autre point récurrent pointé dans les fiches SST, l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ceux-là même qui nous questionnent et pour lesquels nous nous sentons trop souvent impuissant-es et démuni-es. A l'école de Uchaud, par exemple, les personnels se trouvent aux prises avec l'accompagnement d'un enfant en particulier. Malgré de nombreux appels au secours formulés par l'équipe de cette école, un sentiment d'abandon est prégnant chez les collègues. Les différents échanges que nous avons eus avec elles et eux font que la situation de cette école nous préoccupe énormément.

Pour la FSU, il n'est pas normal que la seule solution envisagée, par notre administration, pour que les personnels ne subissent plus de violence , soit la proposition de consulter un médecin pour solliciter un arrêt de travail. Nous comprenons que cette situation soit complexe, que le dialogue avec la famille soit très difficile. Pour autant, nous ne pouvons pas accepter ce genre de réponse institutionnelle quand nous savons, par ailleurs, que l'équipe a tout mis en place pour l'accueil de cet élève, en apportant, parfois même, à l'école, des jouets de leurs propres enfants pour aider à l'apaiser. Force est de constater que nous sommes arrivés, ici, à la limite de l'accueil à temps complet des élèves en classe ordinaire quand leurs besoins nécessitent des soins particuliers. En effet, les enseignant-es ne sont pas des personnels soignants. Leurs missions de service public ne relèvent pas du soin. Ils ne peuvent remplacer éducateurs, psychologues, psychomotriciens...

A ce genre de souffrance au travail, peut s'ajouter celle d'être isolé-e lorsqu'il est question d'exercer ses missions en RPI.

M. le DASEN, vous n'avez pas retenu le point de situation sur l'école de Bourdic que la FSU avait demandé à mettre à l'ordre du jour (et ceci sans vraiment d'explications). Pour la FSU, il ne s'agit pas seulement d'une situation personnelle. Ce poste en classe unique, avec un élève en grande difficulté comportementale a été attribué à une enseignante encore dans le parcours de formation initiale T1. Nous aborderons cette problématique lors de la présentation du rapport de visite du RPI. Sans formation à la direction, sans expérience en multi-niveaux, et seul-e, c'est mettre d'emblée en difficulté des personnels que de les affecter sur ces types de postes sans qu'ils en aient été volontaires. En effet, nous savons toutes et tous ici, que l'entrée dans le métier implique un investissement énorme de la part des enseignant-es débutant-es, puisque tous les outils pédagogiques sont à construire. Ajouter à celà, les missions de direction qui exigent une connaissance fine des textes réglementaires et la construction d'outils spécifiques à la direction d'école, c'est pousser les collègues à l'épuisement dès leur première année de prise de fonction. D'aucun se questionne sur ce qui pourrait expliquer la désaffection pour notre métier et la crise de vocation. Outre la problématique salariale, une telle maltraitance institutionnelle pourrait également être une piste de réponse à explorer.

Ce début d'année scolaire a donc été éprouvant pour les personnels. Outre les conditions climatiques (chaleurs, innondations), il est des personnels qui ont été d'autant plus éprouvés qu'ils ont été confrontés à des pannes informatiques à répétition avant même la rentrée scolaire officielle, rendant quasiment impossible l'organisation de celle-ci. Les directrices et directeurs d'école ont été dans l'obligation quasi permanente de s'adapter, de mettre de côté des documents pour les saisir quand les applications dédiées seraient réparées, de refaire ce qui avait été anticipé parce que les documents avaient été écrasés par les mises à jour... Que de temps et d'énergie ! En septembre, des personnels nous indiquaient être fatigués "comme une fin d'année"... C'est inquiétant. Ces dysfonctionnements ne sont pas de votre fait, nous le savons. Néanmoins, nous vous demandons de ne pas surcharger les directrices et directeurs d'école, par de nouvelles injonctions ou demandes qui ne font pas sens. Et notamment par ce que nous pourrions qualifier de "réunionite aigüe". Nous voulons rappeler ici, que, contrairement à ce que laisse penser le courriel adressé par notre ministre de tutelle, le 9 octobre dernier, dans le cadre de l'ouverture d'un Magistère sur les VSS, les directrices et directeurs ne sont pas assimilé-es aux IEN et aux chef-fes d'établissement. Ils et elles sont enseignant-es chargé-es de missions de direction. De fait, il n'est pas envisageable d'accroître leur charge de travail en leur imposant de participer à une multitude de réunions, de "webinaires flash", de formations sur leur temps personnel (soir, mercredi, temps méridien) sans que celui-ci ne soit comptabilisé dans les 108h. De même, il n'est pas acceptable que des IEN s'autorisent à répondre que, au prétexte que les directeurs et directrices bénéficient d'une bonification d'ancienneté, d'une NBI et d'une exemption des APC, ils ne devraient pas rechigner pour 6h. Parce que nous savons toutes et tous ici qu'il ne s'agit pas que de 6h, mais de bien plus.

Enfin, il n'est pas acceptable que ces personnels déjà pressurés de toutes parts ne puissent pas s'autoriser à ne pas participer à ces temps qui sortent du cadre réglementaire tant la pression implicite exercée par certains IEN est forte. Les collègues sont au bord de l'implosion. Il est urgent, M. le DASEN qu'il soit rappelé aux IEN que nous sommes toutes et tous investi-es de missions de services public et que les pratiques toxiques des grandes entreprises n'ont pas leur place dans notre institution. Nous avons un statut qui limite ce qui est exigible de nous. Nous avons le devoir de le protéger et de le faire respecter.

Concernant la charge des directeurs et directrices d'école, encore. Un déménagement des écoles maternelle et élémentaire Li Droulets à Jonquières-Saint-Vincent se profile pour la fin de l'année. C'est ce qui a été annoncé en conseil d'école par l'élu à l'Education de la ville. Les collègues s'inquiètent. Qu'en sera-t-il de leur charge de travail ? Est-il envisagé d'accorder de la décharge supplémentaire au directeur de la maternelle à qui il a été demandé de prendre en charge notamment la rédaction du nouveau PPMS ? Comment les équipes seront accompagnées ? Sur quel temps les cartons seront-ils faits ?

Les pannes informatiques évoquées plus haut ont concerné également des applications telles que la messagerie professionnelle, le RSST, AA1D, l'ENT entre autres. Jusqu'au changement d'applicatif, les collègues se sont trouvé-es démuni-es lorsqu'ils et elles devaient alerter sur leurs conditions de travail. Actuellement encore, il est impossible pour les personnels du premier degré de déposer leur demande d'autorisation d'absence sur AA1D. Lorsqu'ils et elles s'adressent directement à leur circonscription de rattachement pour solliciter cette autorisation, il leur est renvoyé que ce n'est pas la procédure. M. le DASEN pouvez-vous nous indiquer ce que vous mettez en place pour pallier cette difficulté ? Quelle procédure alternative a été mise en place dans l'attente de la remise en fonctionnement de l'application ? A-t-elle été communiquée aux personnels ? Il n'est pas acceptable que des circonscriptions s'autorisent à faire de telles réponses. Outre les autorisations dites prévisibles, il arrive que des collègues aient besoin de s'absenter en urgence. Ce dysfonctionnement ajoute un stress supplémentaire dont les collègues se passeraient volontiers.

De même comment déclarer les intentions de grève lorsque la messagerie professionnelle ne fonctionne pas ? Dans la mesure où l'injonction hiérarchique est de communiquer exclusivement par ce canal, quelle alternative est proposée aux collègues ? En cette période de mouvement social important il est indispensable qu'une solution soit mise en place rapidement.

Nous vous remercions de votre attention.